

AFFAIRE N°47/7 - Création d'un OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La multiplication à Saint-Denis des équipements sportifs et de leurs utilisateurs a mis en lumière un besoin de concertation, mais aussi la situation assez précaire et le manque de moyens de certains sports par rapport à d'autres plus favorisés.

Il existait jusqu'à maintenant un bureau des sports municipal, dont les buts étaient limités à la planification de l'utilisation des installations. En réalité, son responsable, M. NANDO, a élargi très vite son champ d'activités.

La création d'un Office Municipal des Sports va permettre d'institutionnaliser cet état de fait en associant représentants de la municipalité et des disciplines sportives. Le rôle de l'O.M.S. est varié : tout d'abord consultatif, tant pour la répartition des heures d'utilisation des stades, piscines et gymnases que pour l'attribution de subventions, étant entendu que le Conseil Municipal reste souverain ; mais aussi incitatif, sans pour autant se substituer aux différentes ligues et associations, mais en proposant des activités sportives à des périodes creuses de l'année ou dans des occasions spéciales.

Sur un plan pratique, l'O.M.S. pourra aussi mettre à la disposition des clubs démunis un secrétariat et des locaux de réunion.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur la création de cet O.M.S. suivant les statuts des O.M.S. de France, et de donner délégation à Messieurs GERARD Marc, TESSIER Jacques, MONDON Jean-Claude, APAVOU Antoine et LICHARDY, qui sont candidats, pour représenter le Conseil Municipal au sein du comité d'organisation.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE ADRESSE SES FELICITATIONS A Monsieur NANDO.
(APPLAUDISSEMENTS)

M. NANDO - Monsieur le Maire, je vous remercie et je vous assure de mon entier dévouement.

(APPLAUDISSEMENTS)

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Vu
Saint-Denis le 6 mai 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J.P. PROUST

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour copie certifiée conforme
Le Secrétaire des Finances et
des Collectivités Locales
P. BIANCHI